

## LETTRE DE CONSULTATION

N° du marché : 2024/2

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir me transmettre votre meilleure offre pour les prestations désignées ci-après.

<p><b>Identification de l'administration contractante</b> (Service Bénéficiaire)</p>	<p>Identité : Florence GENDRIER, directrice de l'École Nationale Supérieure d'Art de Bourges Adresse : 7-9, rue Édouard-Branly BP 297, 18006 Bourges cedex</p> <p>Téléphone : 07 61 14 63 Courriel : florence.gendrier@ensa-bourges.fr</p>
<p><b>Objet de la consultation de remise en concurrence</b> (intitulé et descriptif technique)</p>	<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Mise en place d'une permanence architecturale et accompagnement de la maîtrise d'usage.</b></p> <p><b>Périmètre de la commande :</b></p> <p>Dans la perspective de Bourges capitale européenne de la culture, en 2028, et en amont du démarrage des travaux, l'ENSA Bourges souhaite initier <b>une étude de pré-programmation en actes / chantier culturel qui prendra la forme d'une "permanence architecturale"</b> au sein de l'école. Il est attendu des candidats qu'ils établissent un bureau au sein de l'ENSA Bourges, en l'ouvrant à la communauté de l'école, au ministère de la culture et à l'OPPIC, à la ville de Bourges, à la communauté d'agglomération Bourges plus et à tous les acteurs du territoire concerné.es, afin qu'elles contribuent à l'écriture du pré-programme. Il s'agit notamment de construire et consolider le partenariat et une gouvernance de travail, avec la ville et la communauté d'agglomération, à travers l'expérimentation et le "FAIRE".</p> <p>Il s'agira d'<b>accompagner la communauté de l'école dans son rôle de "maîtrise d'usage"</b>, afin de mettre en œuvre une programmation ouverte qui permettra de tester et d'<b>expérimenter de nouveaux usages des espaces</b>, de réparer lorsque c'est nécessaire et possible, de croiser les questions architecturales et de conservation/valorisation du patrimoine et de <b>préfigurer le chantier à venir</b>.</p>

### I - Procédure de consultation, forme et allotissement du marché

Le marché est passé en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du code de la commande publique.

### II - Forme et étendue du marché

Il prend la forme d'un marché de prestations intellectuelles conclu avec un titulaire unique et sera mono-attributaire en application des articles R.2161-1 à R.2162,9 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Il ne comporte pas de tranches.

### **III – Lieu d'exécution**

Il s'exécute sur le département du Cher au 7-9 rue Edouard Branly à Bourges.

### **IV - Allotissement du marché**

Par dérogation à l'article R2113-1 du Code de la commande publique, le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement technique ou géographique considérant le caractère indissociable des prestations attendues.

### **V – Traitement des données à caractère personnel**

#### **• Protection des données à caractère personnel des candidats à la présente procédure**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats sont informés que des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du présent marché public sont susceptibles de faire l'objet de traitement.

#### **• Destinataires ou catégorie de destinataires**

Les données à caractère personnel concernées sont destinées exclusivement aux agents de l'Acheteur, des ministères et des opérateurs de l'État, en charge de la passation puis de l'exécution du présent contrat.

#### **• Durée de conservation**

Ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat. Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

### **VI - Contenu des documents de la consultation**

Les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

- La présente **lettre de consultation**
- L'**acte d'engagement**
- Le **cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes**

### **VII – Critère de sélection des candidatures :**

A définir selon les attentes : profil attendu, qualification ....

Profil recherché : Architecte AMO

Compétences à mobiliser en lien avec l'équipe de l'ENSA Bourges :

Architecture - Design d'espaces et des organisations - Ethnographie - Conduite de projet - Médiation culturelle - Animation - Aide à la décision - Économie - Communication

### **VII - Critères de sélection des offres :**

Critères	Pondération
Prix global proposé	40 %

Valeur technique	60 % répartie sur les 2 sous-critères en dessous
------------------	--

Sous-critères de la valeur technique	Pondération
<p><b>Sous-critère n°1 : Méthodologie proposée notamment :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension globale des enjeux stratégiques en lien avec les particularités de l'école,</li> <li>- Description des étapes de prise en charge de la mission de façon détaillée (le séquençage et les modalités d'itération avec les services)</li> <li>- Modalités de suivi de la prestation et de reporting ;</li> <li>- Planning prévisionnel d'exécution de la prestation attendue ;</li> <li>- Qualité de la méthode proposée,</li> <li>- Modalités de présence sur le site de l'école</li> </ul>	<b>30%</b>
<p><b>Sous-critère n° 2 : Qualité des moyens humains mobilisés pour l'étude :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adéquation des profils des membres de l'équipe au contenu et aux échéances de la mission ;</li> <li>- Composition de l'équipe : à minima un.e mandataire architecte ou diplômé.e d'Etat en architecture, qui pourra s'entourer de façon ponctuelle de toutes autres compétences jugées utiles à la conduite du projet,</li> <li>- Références dans des projets similaires des membres de l'équipe mobilisée pour la mission</li> <li>- Capacité à restituer un descriptif technique et sensible des usages du site</li> <li>- Compétences transversales mobilisées pour le projet</li> <li>- Adéquation du nombre de jours prévu par profil de consultants par rapport à la nature des prestations attendues</li> </ul>	<b>30%</b>

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères ci-dessus définis.

Les offres seront ainsi classées de la meilleure offre de prix à la moins bonne.

### **VIII - Description des prestations attendues**

Le détail des prestations figurent au Cahier des clauses particulières joint à la présente lettre de consultation.

### **IX. Durée des prestations attendues**

La durée des prestations attendues est d'une durée d'un an (second semestre universitaire 2024/25 et 1er semestre 2025/26, hors vacances universitaires) à compter de sa notification.

Le candidat transmettra dans son offre un planning prévisionnel.

Ce planning devra détailler les différentes phases et préciser notamment ; les délais de réalisation des prestations et la date prévisionnelle de réception. **Celui-ci deviendra contractuel à l'issue de la notification du marché**

### **X. Demande de renseignement**

Toutes les demandes et questions devront être adressées par messagerie à Madame Florence Gendrier ([florence.gendrier@ensa-bourges.fr](mailto:florence.gendrier@ensa-bourges.fr)) avec copie à Madame Manuella Née ([manuella.nee@ensa-bourges.fr](mailto:manuella.nee@ensa-bourges.fr)).

## **XI. Négociation**

### **L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.**

Toutefois s'il décide de recourir à cette faculté, la négociation sera menée avec les candidats présentant les 3 offres initiales les mieux classées au regard des critères d'attribution des offres. Si le nombre d'offres initiales classées est inférieur à 3, la négociation sera menée avec tous les candidats, quel que soit leur nombre, ayant remis une offre initiale dans les délais sous réserve qu'elle ne soit pas inappropriée.

La négociation pourra être menée oralement ou par écrit et fera l'objet d'un procès-verbal. Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des conditions d'organisation et le cas échéant de la date, de l'heure et de la tenue de la négociation. La négociation pourra porter tant sur la qualité des offres que sur la valeur financière de celle-ci.

Au terme de la négociation, les offres finales irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

## **XII. Date et heure limites de réception des offres**

Les plis devront être reçus au plus tard le lundi 13 janvier 2025 à 15 heures.

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées. Les plis qui sont reçus ou remis après ces date et heure ne sont pas ouverts.

## **XIII. Remise des offres**

Les offres devront être rédigées en langue française et en euro et adressées par messagerie à Madame Florence Gendrier ([florence.gendrier@ensa-bourges.fr](mailto:florence.gendrier@ensa-bourges.fr)) avec copie à Madame Manuella Née ([manuella.nee@ensa-bourges](mailto:manuella.nee@ensa-bourges)).

Le pli du candidat contient les éléments de la candidature sollicitée ci-dessus, l'acte d'engagement, une DPGF ainsi qu'un mémoire technique.

## **XIV – Langue et monnaie**

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnés d'une traduction en français. L'unité monétaire est l'euro.

## **XV – Contentieux**

Le tribunal compétent est le tribunal administratif d'Orléans.

### **Tribunal Administratif d'Orléans**

28 rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 77 59 00 - Fax : 02 38 53 85 16

[greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

<http://orleans.tribunal-administratif.fr>